

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION PLENIERE**  
**DE LA CLI CRUAS-MEYSSE**  
**DU MARDI 12 MARS 2024**

**Mr SALEL (Président de la CLI)** ouvre la séance à 18 h et souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants. Il présente les excuses des personnes empêchées de participer et indique que certaines personnes arriveront en cours de séance.

Il propose ensuite d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

**Point n°1 de l'ordre du jour : Présentation du programme et planning des travaux de la visite**

**décennale 4 sur la tranche n° 3 par EDF**

L'arrêt de la tranche n° 3 aura lieu en août 2024. Il durera 250 jours.

17500 activités sont prévues dans le cadre de cette visite décennale 4 sur la tranche n° 3 ;

Un budget de 540 millions d'euros est affecté à ces travaux.

Une augmentation importante de personnel est nécessaire. Ainsi, il va y avoir un passage de 2000 à 4200 personnes progressivement à partir du 3 août 2024.

EDF précise que dans le cadre de cette Visite Décennale 4 sur la tranche n° 3, trois objectifs majeurs sont poursuivis : le réexamen de la sûreté de l'installation, l'amélioration de l'état de sûreté et le remplacement de gros matériels de 40 ans. Ainsi est prévu le remplacement des générateurs de vapeur. Il y aura aussi un contrôle de matériels non remplacés comme la couronne d'étanchéité des tambours filtrants pour s'assurer de leur étanchéité.

Ces travaux programmés dans le cadre de la visite décennale 4 sur la tranche n° 3 sont une opportunité pour le territoire, notamment en termes d'emploi et d'insertion des jeunes. Une formation aux métiers nécessaires dans le cadre de la Visite Décennale 4 est organisée. Elle sera dispensée par l'IFTEA (Institut de Formation des Techniques et de l'Energie d'Ardèche) à La Voulte à compter du mois de septembre 2024.

**M. SALEL (Président de la CLI)** indique que c'est une belle opportunité dans les années à venir en Drôme et en Ardèche.

**M. Janick JACQUEMARD (Directeur du CNPE de Cruas-Meysses)** précise qu'un travail sur la mobilité est engagé par EDF.

L'expérimentation Smartshuttle est proposée par l'entreprise BETI, filiale de Bertolami. Il s'agit d'un bus d'une quarantaine de places qui roule au bio-carburant. Le véhicule est aménagé pour échanger, se reposer ou travailler. Les utilisateurs auront la possibilité de définir les services souhaités à bord. Trois voyages entre le sud de Montélimar et le site sont prévus le matin, et trois retours le soir. Le début de l'expérimentation est prévu cet été dans le cadre de la quatrième visite décennale de l'unité de production n°3.

**Point n°2 de l'ordre du jour : Plan de contrôle de l'Autorité de Sûreté Nucléaire sur cette V.D.4 par l'ASN**

L'ASN informe que l'inspection portera sur un examen de conformité des installations et des équipements, sur la maîtrise du vieillissement et sur l'ajout d'éléments de sûreté avec une réévaluation de la sûreté.

Les prescriptions seront précisées dans le cadre de la quatrième Visite Décennale.

L'aléa séisme est bien intégré.

**Point n°3 de l'ordre du jour : Retour sur les derniers événements significatifs de sûreté déclarés, (intervention EDF et ASN)**

Le délai entre la survenue de l'incident et le moment où la trappe a été fermée est interrogé par **M. ZANON (Maire de la Coucourde)**.

Une explication a été donnée sur ce délai par le directeur du CNPE. Les procédures ont été modifiées depuis.

**Point n°4 de l'ordre du jour : Présentation du budget prévisionnel 2024 de la CLI voté par le C.D.07**

*Un budget de 40 000 euros a été présenté à la CLI. Le dossier de demande de subvention reste à envoyer.*

**Point n°5 de l'ordre du jour : Conclusions de l'évaluation de Wano (exploitants nucléaires mondiaux) par EDF**

Cette évaluation est réalisée tous les 4 ans. Elle n'a pas la même valeur ni le même rôle que l'ASN. 40 inspections ont été effectuées et terminées avant la fin d'année 2023. 15 thématiques ont été traitées.

Il y a une progression significative dans tous les domaines depuis 2019. La mise en œuvre des recommandations s'élève à 91,5% en 2023.

Cette évaluation est distincte et complémentaire du rôle de l'ASN qui amène à réévaluer les méthodes et à être dans un processus d'amélioration continue pour la radioprotection.

**M. ZANON (Maire de la Coucourde)** se dit plutôt confiant dans le rapport de l'ASN.

L'ASN propose que les membres de la CLI puissent participer à une inspection faite par l'ASN dans le cadre de la Visite Décennale.

**M. Janick JACQUEMARD (Directeur du CNPE de Cruas-Meysse)** constate que l'exigence augmente d'année en année et souligne que les diagnostics ASN et WANO permettent d'avoir une vision globale. Il dit : « On a plutôt une vision équivalente à celle de l'ASN » et ajoute : « C'est normal qu'on nous challenge et qu'on cherche à s'améliorer ».

**Point n°6 de l'ordre du jour : Projet de Loi relative à l'organisation de la gouvernance de la sûreté et de la radioprotection - rapprochement ASN-IRSN, Proposition de motion de la CLI**

La motion est lue en séance. M. SALEL remercie M. ZANON et M. GAUDIO, qui se sont investis pour l'écrire.

La question est de savoir si c'est le bon timing dans le contexte de plan de relance du nucléaire. L'indépendance ASN / IRSN est une garantie.

**M. GAUDIO (CFDT interprofessionnelle Drôme-Ardèche)** est intervenu en disant qu'il ne peut pas y avoir d'arbitrage dans la sûreté. Ce projet intervient en plein débat public EPR Penly et interroge sur la question du respect de l'indépendance de l'IRSN. Il ajoute que la CLI doit jouer l'interface par rapport à ces enjeux et a à se prononcer au nom des citoyens.

**M. SALEL (Président de la CLI)** informe que d'autres CLI se sont prononcées.

**M. AMARAGGI (Personne qualifiée)** remercie la CLI. Il dit être très partagé par rapport à ce projet de fusion. Il questionne sur l'apport en efficacité et demande ce que cela va changer pour la CLI.

M. SALEL (Président de la CLI) répond que c'est encore flou et que le sujet pour la CLI est l'incidence en termes de sûreté.

**M. ZANON (Maire de la Coucourde)** remercie le Président de la CLI. Il dit que c'est une décision politique qui est à prendre. L'organisation de la gouvernance de la sûreté est un bien commun au service de la population, pas au service de l'industrie nucléaire.

**M. SALEL (Président de la CLI)** rappelle que dans l'organisation actuelle l'un décide, l'autre porte l'expertise.

Le projet instille un doute sur le rôle de l'expertise dans le développement du nucléaire. La fusion pourrait créer un sentiment de freinage sur l'expertise.

**M. SALEL** dit que le rôle de la CLI est d'être porte-parole. On ne sait pas comment la population va l'interpréter et on n'a pas actuellement les informations sur l'organisation future.

**M. GAUDIO (CFDT interprofessionnelle Drôme-Ardèche)** pense que ce sera le départ probable d'un certain nombre de talents et s'interroge sur le devenir de l'aspect recherche. Il mentionne que la CLI a accès à des expertises contradictoires et ajoute que l'expertise est importante au moment de la décision.

**M. Olivier FAURE (Rochemaure)** dit que le projet de fusion est flou et que c'est le moment de bouger, montrer que les CLI existent ; c'est important de le faire pour les décideurs.

**M. SALEL (Président de la CLI)** indique qu'en France, il y a la séparation des pouvoirs.

La motion est ensuite soumise au vote.

Voix :

Contre : 0

Abstention : 3

Pour : les autres

La motion sera envoyée aux parlementaires ardéchois et drômois.

**Point n°7 de l'ordre du jour : Courrier de demande de la commune de Manas (Drôme) pour mise en place d'un système d'alerte sur sa commune dans le cadre du PCS**

Mme MERLET, Maire de Manas, a adressé à Monsieur ZANON, en sa qualité de représentant des Maires de la Drôme au Bureau de la CLI de Cruas-Meysses, une copie du courrier adressé à Monsieur le Préfet de la Drôme pour une demande de soutien pour la mise en place d'un système d'alerte sur sa commune dans le cadre du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et plus précisément une sirène d'alerte.

**Mme HUTTER (Préfecture de l'Ardèche)** indique qu'un nouveau système, testé en 2022, a été mis en place par la Préfecture : FR Alerte. Les personnes d'une zone ciblée sont alertées par sms de la nature du risque et de la conduite à tenir. Cette alerte fonctionne même si les téléphones sont éteints. A terme, ce système doit supplanter les SAIP (Systèmes d'Alerte et d'Informations aux Populations).

Le président de la CLI propose une mise en relation avec les personnes compétentes pour qu'une réponse soit apportée à la commune.

**Point n°8 de l'ordre du jour : Redémarrage de l'unité de production n°2 le 5 février 2024 avec uranium de retraitement enrichi, (interventions EDF et ASN)**

Le 05 février 2024, l'unité de production n°2 de la centrale de Cruas-Meysses a redémarré avec une recharge d'uranium particulière : première recharge d'uranium totalement recyclée et ce, depuis 2013. Une première pour le parc nucléaire. Appelé URE (uranium de recyclage enrichi), l'uranium recyclé est issu de la filière de retraitement d'uranium (URT) et présente des caractéristiques similaires à celles de l'uranium naturel.

**Point n°9 de l'ordre du jour : Points divers**

M. SALEL adresse ses remerciements à M. Didier BOULLE, chargé de mission CLI qui part prochainement en retraite, pour la qualité de son travail et la réactivité dont il a toujours fait preuve. Il présente Mme Valérie THOUVENOT-BOLLET, qui assurera la fonction de chargée d'animation CLI à sa suite.

Il lève la séance à 20h30.

